

# déi Lénk

David Wagner  
Député

Luxembourg, le 17 juillet 2024

Concerne : Formation des fonctionnaires à la transition écologique

Monsieur le Président,

*Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et de la Fonction publique.*

La France a lancé en 2022, dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, son plan de formation des agents publics à la transition écologique. Par un appel d'offres, des organisations ont été sélectionnées pour former des milliers de fonctionnaires français en matière de réchauffement climatique, de biodiversité et de ressources naturelles. Font partie de la formation des visites sur le terrain ainsi qu'une élaboration de plans d'action concrets au niveau de chaque administration. A l'heure actuelle, à peu près la moitié des fonctionnaires visés ont suivi cette formation. Ce plan permet entre autres, en sensibilisant les fonctionnaires à ces questions, de mobiliser leurs ressources et leur inventivité au niveau local.

Etant donnée l'urgence de la transition écologique, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre.

- 1) A-t-il eu des échanges au sujet de cette formation avec des responsables français ? Suit-il de près le déroulement de cette formation et l'analyse-il ?
- 2) Y a-t-il à l'heure actuelle des connaissances de base en matière de réchauffement climatique, de ressources naturelles et de biodiversité que l'on demande à chaque fonctionnaire communal ou étatique luxembourgeois de connaître ?
- 3) Monsieur le Ministre envisage-t-il de créer une formation écologique obligatoire de ce genre pour les agents publics du Luxembourg ? Pourquoi ou, le cas échéant, pourquoi pas ?

Avec mes salutations respectueuses,



David Wagner  
Député